

401

GRILLE DE CALCUL – Impôt sur le revenu imposable

Revenu imposable (ligne 299 de votre déclaration)

1

3925 81Si votre revenu imposable inscrit à la ligne 1 (**ci-dessus**)

- n'excède pas 28 030 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne **A** ;
- est supérieur à 28 030 \$ mais n'excède pas 56 070 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne **B** ;
- est supérieur à 56 070 \$, reportez-le à la ligne 2 de la colonne **C**.

Revenu imposable. Voyez les instructions ci-dessus.

Montant de la ligne 2 moins celui de la ligne 3

Montant de la ligne 4 multiplié par le pourcentage de la ligne 5

Additionnez les montants des lignes 6 et 7.

Reportez le résultat à la ligne 401 de votre déclaration.

Impôt sur le revenu imposable

	A	B	C
2	3925 81		
– 3	00 000 00	28 030 00	56 070 00
= 4	3925 81		
x 5	16 %	20 %	24 %
= 6	628 13		
+ 7	0 000 00	4 484 80	10 092 80
= 8	628 13		